



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 février 2017**

Séance présidée par : Elsy LASSALLE, Maire

Présents : Thierry NASSERON, Alain GEORGES, Joël COGNÉ, Claude ROUILLARD, Philippe MAGNANT, Denis GUILLOT, Alexis PREVOST, Yves BLOTTIN, Fatima BOUHASSOUN

Absents Excusés : Valérie POIRAULT (pouvoir donné à Elsy LASSALLE), Vanessa ELOUARD (pouvoir donné à Fatima BOUHASSOUN)

Secrétaire de séance : Fatima BOUHASSOUN

Début de séance : 20h38

1/ MULTISERVICE

Lecture est faite du cahier des charges concernant la délégation de service public du multiservice, épicerie, bar et restauration rapide, ainsi que de l'appel à candidatures.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le cahier des charges et l'appel à candidatures, et autorise le recours à la délégation de service public.

2/ LOTISSEMENT 'CHEZ MARQUILLE'

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les modifications apportées au règlement du lotissement, concernant l'assouplissement des contraintes de couverture, d'enduits et de menuiserie, mais également concernant la modification de l'implantation du projet de construction des pavillons par Habitat 86, sur les parcelles 7 et 8, comme demandé lors du précédent Conseil Municipal.

Le projet ainsi modifié est représenté aux membres du Conseil, et soumis au vote.

Après vote (6 contre, 5 pour, 1 blanc), la majorité du Conseil ne souhaitent pas la réalisation de ce projet.

3/ ÉGLISE

Alain GEORGES, Adjoint aux Bâtiments, présente aux membres du Conseil Municipal, les coûts estimatifs de l'Opération de Restauration de l'église, transmis par Mr JOUBERT, l'Architecte du patrimoine en charge du dossier, ainsi que le phasage provisoire des travaux à entreprendre. Pour 2017, il est nécessaire de procéder à des études complémentaires comprenant, l'étude décors peints et statue St Rémi (4 130 € H.T), le diagnostic parasitaires de la charpente et un diagnostic plomb (1000 € H.T), l'analyse de pierres par un laboratoire (4000 € H.T).

Le Conseil, après vote, accepte cette dépense (9 130 € HT) et autorise le Maire à procéder aux demandes de subvention ainsi qu'au lancement de l'appel d'offres (procédure simplifiée) pour la mission de maîtrise d'œuvre.

4/ COMMISSION TOURISME GRAND CHATELLERAULT

Le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de la Commune à l'opération 'Église Accueillante', organisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault. Cette manifestation aura lieu le mercredi 25 octobre 2017, en partenariat avec la commune, le GAV, l'association paroissiale.

5/ DIVERS

Une liste des commissions intercommunales sera envoyée à chaque conseiller municipal, pour inscription, et sera retournée à la Communauté d'Agglomération pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 24 ou 31 mars 2017 (BUDGET).

 Le Maire,
Lassalle.